

## Compte-rendu de la séance du conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer Du lundi 29 avril 2019

Le lundi 29 avril 2019, les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 23 avril 2019 se sont réunis à la Mairie, en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Maire.

**Présents** : Roger HUET - Daniel VINCENT- Martine CUSSY- Emmanuelle JARDIN-PAYET- Annick DELFARRIEL - Gilbert TALMAR - Pascal GUEGAN – Jean-François MORLAY - Jessica PIERRE - Abdelaziz BALADI- André LECLAIRE - Laurence DUPONT - -Michel TOURNIER formant la majorité des membres en exercice.

### **Excusés :**

Jean-Paul FANET donne pouvoir à Jacques LELANDAIS  
Pierre SCHMIT donne pouvoir à Roger HUET  
Céline BLANLOT donne pouvoir à Daniel VINCENT  
Marc BENICHON donne pouvoir à Gilbert TALMAR  
Sophie LE PIFRE donne pouvoir à Jessica PIERRE  
Annick BELZEAUX donne pouvoir à Emmanuelle JARDIN-PAYET  
Jacques FRICKER donne pouvoir à Michel TOURNIER  
Anne GOURLIN - Eric JAMES

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle JARDIN-PAYET

### **1°) Approbation du compte-rendu de la séance du Lundi 25 mars 2019.**

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du lundi 25 mars 2019.

### **2°) Révision n° 1 du Scot Caen Normandie Métropole – consultation arrêt du projet.**

Monsieur le Maire explique que par délibération du 6 mars 2019, le Comité Syndical de Caen Normandie Métropole a arrêté le projet de révision n°1 du Scot. Conformément à l'article L143.20 du Code de l'urbanisme la commune d'Hermanville-Sur-Mer est consultée pour avis.

Madame JARDIN-PAYET remarque que la SCot Caen Normandie Métropole réserve un traitement particulier à la bande littorale (environnement, littoral, tourisme) avec la polarisation autour du territoire Hermanville-Sur-Mer/Ouistreham et le secteur de Douvres la Délivrande et s'en félicite. L'attractivité du tourisme balnéaire s'en trouve renforcée.

Néanmoins elle relève deux faiblesses dans les travaux :

- La transversalité entre les deux pôles est inexistante. Il faut travailler à la développer, notamment en matière de transport.
- Le logement social : il faut d'avantage travailler sur la mixité sociale et inter-générationnelle. Le Scot est plus large que le PLH qui lui privilégie le développement de Caen.

Monsieur le Maire reprend la thématique du logement et souhaite que le développement des communes balnéaires soit maintenu.

Compte tenu de la complexité du dossier, il est décidé de reporté la décision de l'assemblée au prochain conseil municipal

### **3°) Dénomination d'une voie communale**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait attribué des noms de voies au lotissement les Jardins de la Brèche, notamment il avait proposé de baptiser une voie au nom de Thomas PESQUET, sous réserve de son accord. Malheureusement nous n'avons pas obtenu réponse à cette demande. Monsieur le Maire propose de baptiser l'avenue au nom de Marie-Amélie LE FUR (athlète paralympique), qui a exprimé son accord et gratitude à cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de dénomination de la voie du lotissement les Jardins de la Brèche « Avenue Marie-Amélie LE FUR ».

### **4°) Elévation au rang de Citoyenne d'honneur de la ville d'Hermanville-Sur-Mer**

Le conseil municipal d'Hermanville-Sur-Mer,

Considérant son investissement dans l'accompagnement et l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société au travers de son engagement sportif, son engagement auprès de l'Education Nationale et du milieu associatif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'élever au rang de citoyenne d'honneur de la ville d'Hermanville-Sur-Mer Madame Marie-Amélie LE FUR.

### **5°) Motion contre la fermeture de la sucrerie à Cagny**

Sans aucune concertation préalable avec les salariés, les agriculteurs, les professionnels de la filière, les élus locaux, le 18 février 2019, le groupe allemand Südzucker annonçait unilatéralement « la restructuration » de la sucrerie de Cagny, la faisant passer d'unité de production à un site de stockage avec seulement 8 salariés.

Une décision dénoncée unanimement par les syndicats de salariés, les planteurs, la Confédération Générale des Planteurs de Betteraves, les maires, les parlementaires, car elle condamne à court terme les emplois sur site (85 permanents et 70 intérimaires), ceux induits (transport, entreprises de travaux agricoles, sous-traitants, commerces, ...) mais également l'activité de 1 000 producteurs de betteraves.

Les conséquences attendues seraient dramatiques, c'est tout un pan de l'économie du Calvados qui serait frappé si cette restructuration devait arriver jusqu'à son terme.

Après le déplacement, le 27 mars 2019 du Ministre de l'Agriculture à Cagny au cours duquel il a dénoncé une « décision inacceptable », la mobilisation autour de la sauvegarde de la sucrerie doit s'amplifier.

Aussi le conseil municipal de la commune d'Hermanville-sur-Mer à l'unanimité soutiendra toute initiative visant à maintenir le site de Cagny en site de production et tout projet de reprise économiquement viable.

### **6°) Informations du Maire, des maires adjoints et conseillers délégués.**

**Contrat de territoire** : le Conseil Départemental a attribué une subvention de 300 000€ au titre du contrat de territoire pour la construction du Pôle enfance jeunesse et socioculturel. La commune peut donc lancer les travaux. Grande satisfaction et un grand merci à toutes celles et tous ceux qui nous ont soutenus dans cet important dossier technique, en particulier à Christelle COCQUET et aux élus qui ont travaillé sur ce projet.

**Cérémonie du 8 mai 2019** : Rdv à 10h45 Place du Courbet, cérémonie suivie de la remise d'insigne à la PMM.

**PLU** : réunion publique de présentation le lundi 3 juin 2019 à 18h30 au restaurant scolaire

**Affaire DOUBLET** : le Conseil d'Etat a rendu ses conclusions en faveur de la commune et confirmé les arguments de la Cour Administrative de Nantes ; il a refusé le pourvoi de ce promoteur. De ce fait, la mairie n'aura donc pas à lui verser d'indemnités.

### **Inauguration de l'avenue Marie-Amélie LE FUR.**

Programme du vendredi 10 mai

- 14h00 – Echanges sur l'inclusion des personnes handicapées dans la société avec des témoignages et échanges – Salle mobile
- 15h30 : Départ pour le lotissement les Jardins de la Brèche
- 15h50 : Inauguration de l'avenue en présence de Marie-Amélie LE FUR et élévation au rang de citoyenne d'honneur, suivi d'un verre de l'amitié.

**Elections européennes** : elles se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 de 8 h00 à 18h00 dans les locaux de l'école maternelle. Réunion de la commission électorale le jeudi 2 mai à 17h00 en mairie.

**MJCI** : Assemblée générale et journée festive le samedi 18 mai 2019.

**Agitateens** : Madame DELFARRIEL propose de recevoir les Agitateens lors du prochain conseil afin qu'ils présentent leur projet de voyage culturel à Londres dans le cadre du dispositif « Initiatives jeunes » initié par le Département.

**Rentrée Scolaire** : les inscriptions sont ouvertes. Pour l'heure, on recense 18 inscriptions.

**Ensablement** : Suite aux tempêtes de sable, les services techniques ont entrepris des travaux de désensablement de la digue. Un courrier a été envoyé par la Communauté Urbaine Caen la mer à la DDTM pour pouvoir niveler le niveau de la plage.

### **Programmation culturelle :**

- **Festival Cultures urbaines** : programme disponible à la médiathèque. C'est un festival commun aux communes de Colleville-Montgomery, Hermanville-Sur-Mer et Ouistreham.

- **Vendredi 24 mai à 20h00** – salle mobile : dernier spectacle de la saison « on vous emmène au spectacle ».  
La Comédie de Caen se déplace pour présenter une création « BALDWIN/AVEDON : entretiens imaginaires » qui pose la question du mensonge dans nos sociétés néolibérales, comment être ensemble dans un monde profondément inégalitaire, comment "continuer à penser et à aimer"?
- Samedi 25 mai à 11h00 à la médiathèque : inauguration de l'exposition « **Sur cette plage, j'ai laissé ...** » : une installation sonore et plastique réalisée par la Compagnie l'Écrit du son et M.C. Névoux-Valognes.
- Dimanche 2 juin : portes ouvertes du Spot music autour d'un « **Brunch musical** » de 11h30 à 17h30 – 104 rue Bac du Port.

**Incendie de Notre Dame** - Monsieur le Maire s'exprime sur le sujet : « Comme une très grande majorité de français mais aussi de populations du monde entier, nous avons été très touchés par ce terrible incendie qui a ravagé une partie de Notre Dame de Paris.

Un grand nombre d'actions se sont engagées pour récolter des fonds pour sa reconstruction. Très nombreux sont les donateurs avec des sommes parfois très importantes.

Certaines institutions et collectivités territoriales se sont jointes à cette vaste opération nationale.

Pour ma part, je dirais que les dons doivent être avant tout des actions personnelles et non politiques. Chacun dans sa région, son département, dans sa commune peut agir à la défense voire à la rénovation de son patrimoine.

Le meilleur exemple pour notre commune, nous avons engagé sur notre budget 2019 de gros travaux de rénovation de la toiture de notre église et chaque année nous assurons son entretien ; l'an dernier des travaux de déblayage et nettoyage de l'intérieur et l'accès au clocher associés à l'obturation totales des accès aux pigeons, ramiers et tourterelles.

Donc vous comprendrez, je l'espère, que je ne vous demande pas de voter un versement municipal pour Notre Dame. Par contre, chacun, individuellement, peut participer à cette belle action. »

### **7°) Questions orales**

Aucune question.

Fin du conseil : 20h30

Prochain conseil : Lundi 27 mai 2019 – 19h00 - Conseil municipal